

Rapport de jury ITRF
session 2021
IGR 2^{ième} Classe
Interne/Externe
Chef.fe de projet ou Expert.te en ingénierie logicielle

Le jury s'est réuni, les 27 et 28 juillet 2021, sur le site du campus de Valrose de l'Université Côte d'Azur (UCA) au Grand Château. Il était composé de trois membres, Ingénieurs de Recherche et tous spécialistes du métier. Leur parcours était suffisamment varié pour offrir une vision large de l'activité et éviter les biais.

Le Jury a évalué :

- 10 dossiers internes déposés sur 2 postes, pour 2 affectataires
- 37 dossiers externes déposés sur 6 postes, pour 5 affectataires

Les critères d'évaluation des dossiers ont notamment porté sur :

- Le parcours des candidat.e.s : en particulier, les compétences attendues étaient-elles susceptibles d'avoir été acquises via leur formation (initiale et/ou continue) ou via leur parcours professionnel (public et/ou privé) ?
- Les compétences et la technicité : les candidat.e.s démontraient-ils (-elles) les savoirs, qualités et expériences que l'on est en droit d'attendre d'un.e ingénieur de recherche dans le domaine demandé ?
- La motivation : les candidat.e.s démontraient-ils (-elles) une compréhension de la nature du profil considéré ?
- Le caractère interne ou externe de la candidature.
- Le soin apporté au dossier : dans sa forme, le dossier présentait-il clairement les informations demandées ? Sur le fond, présentait-il de façon claire et synthétique les éléments susceptibles de montrer au jury en quoi cette candidature était cohérente par rapport au profil de poste considéré.

À l'issue de l'étude collégiale des dossiers, ont été retenus :

- Pour le concours interne, 6 candidats (sur 10) avec une note supérieure ou égale à 10/20.
- Pour le concours externe, 15 candidats (sur 37) avec une note supérieure ou égale à 10/20.

Au vu de la qualité globale des dossiers, le jury a évalué les candidats avec bienveillance.

Le jury rappelle, notamment, aux candidat.e.s la nécessité de lire, comprendre et appliquer les consignes.

S'agissant d'un concours de niveau Ingénieur de Recherche, certains dossiers présentaient des défauts qui seraient problématiques pour une candidature à un poste d'Ingénieur d'Étude. Un.e ingénieur, à fortiori de recherche, doit être capable de présenter de façon claire les informations demandées et de structurer son propos dans sa globalité. Le candidat doit également démontrer sa capacité à sélectionner les informations et éléments de parcours importants, ou du moins pertinents, dans le cadre d'un concours pour un poste d'ingénieur de recherche devant évoluer dans le cadre de l'ingénierie logicielle.

Parmi les points à déplorer, aussi bien sur la forme que sur le fond :

- Tous les dossiers ne mentionnaient pas clairement le.s plus haut.s diplôme.s de formation initiale ou continue, certains ont même tout simplement omis de le.s mentionner.
- De nombreux rapports d'activité se présentaient sous forme de CV, sans qu'aucune hiérarchie ne soit apportée entre les éléments ayant un lien avec le profil demandé et ceux

sans. De nombreux rapports ne faisaient ainsi que peu, voire pas, référence à des activités acquises, exercées, voire simplement en lien avec l'ingénierie logicielle.

- Le rapport d'activité ne faisait pas toujours ressortir clairement le travail spécifiquement effectué par les candidats au sein de leur organisation/service/équipe.
- Concernant la section travaux, que tout.e.s les candidat.e.s n'ont pas renseignée, nombre de candidat.e.s n'ont pas une idée très claire du niveau des travaux attendus d'un ingénieur de recherche. Ainsi, si certain.e.s ont fait l'effort (apprécié) de fournir un résumé de leurs productions les plus pertinentes, d'autres nous ont gratifié (liste non exhaustive) :
 - de différents rapports et documentations dans leur intégralité, souvent peu en lien avec le domaine d'activité attendu.
 - d'une copie de l'intégralité des slides de leurs présentations, là encore pas toujours en lien avec notre sujet.
- Les organigrammes, pas toujours signés, ne situaient pas de façon claire les candidat.e.s.
- Certain.e.s candidat.e.s ne faisaient ressortir que leur intérêt à « passer IR » sans faire ressortir leur intérêt pour le domaine d'activité.

Le jury a tenu à distinguer les bons et les très bons dossiers avec les notes de 14 et 16 respectivement. La note de 12 désigne les dossiers légitimes. La note de 10 indique que le jury a fait jouer le bénéfice du doute en faveur des candidats.

Alain Miniussi
Président de jury
Le 9 Août 2021 à Nice

